



ÉPARGNE SALARIALE

du 23 mai au 6 juin

1

Placement de la participation et/ou de l'intéressement

Participation	Intéressement
2982 € (en moyenne)	3427 € (en moyenne)

Paiement (salaire de juin)

- CSG/CRDS 9,7 %
- prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu



PERCOL

- **abondement 40 % (max 600 €)**
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

PEG

- sans abondement
- CSG/CRDS 9,7 %
- blocage 5 ans (ou cas de déblocage anticipé)

PEG

Pour chaque Plan, choix du fonds d'accueil lors du placement. Puis arbitrages possibles entre les différents fonds tout au long de l'année.

PERCOL

Placements à réaliser via

Amundi

- CSG/CRDS + autres cotisations
- blocage jusqu'à la retraite (ou cas de déblocage anticipé)

Pour les 10 premiers jours :

- **abondement 40 %**
- **pas d'impôt sur le revenu**

CET



- **Autres Droits**
- **Fin de Carrière**

2 Versements du CET vers le PERCOL

À réaliser via MyHR / Services.

Une autre campagne aura lieu en novembre.

Les versements volontaires vers PERCOL (abondés) et PEG sont désormais possibles toute l'année via Amundi.

